

LES SITES SOGEFIMUR-SA.FR -SOCGEN-FSH.COM

Category: [Épargne](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site sogefimur-sa.fr est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 16/05/2022. Il propose avec un autre nom de domaine d'investir son épargne dans des livrets sécurisés. Ces clones frauduleux sont les premiers que nous trouvons concernant la Société Générale. Nous avons identifié plus de 90 banques européennes dont le nom a été usurpé ! Vous trouverez les enquêtes avec le lien ci-après

<http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-livrets-depargne-la-page-de-synthese/>

Les sites internet

Le site socgen-fsh.com

Il a été créé le 07/02/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/socgen-fsh.com>

Le site sogefimur-sa.fr

Il a été créé le 27/04/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/sogefimur-sa.fr>

Nos recherches

Le site n'est pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir ! Nous avons regroupé par catégories les informations collectées par ces clones frauduleux.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 73 20 85 70

Le numéro 01 76 50 11 15

Les faux noms

Le site utilise

- Mme Isabelle COURTOIS
- Mme Anne MERCIER

Les produits

Nous publions un mail envoyé à un client potentiel :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/06/Le-mail-du-site-sogefimur-sa.fr_.pdf

Il est proposé des livrets avec un taux impossible à obtenir.

Les informations juridiques

Le site sogefimur-sa.fr est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 16/05/022.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites?page=1>

Les deux noms de domaine usurpent l'identité de la Société Générale.

Conclusion

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

<http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

